

**RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 (BP 2026)
du Budget Annexe « Régie Autonome du Palais des Congrès »
annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2026 relative à
l'adoption du BP 2026**

Créé le 14 octobre 2019, le budget annexe « Régie Autonome du Palais des Congrès » retrace les flux financiers relatifs à **l'exploitation du Palais des Congrès** rénové et agrandi.

Le BP 2026 de la Régie Autonome du Palais des Congrès présente les inscriptions suivantes :

- **1 890 346,27 €** sont inscrits tant en **dépenses qu'en recettes de fonctionnement**, excédent de fonctionnement 2025 inclus (20,27 €),
- **45 582,32 €** sont inscrits tant en **dépenses qu'en recettes d'investissement**, restes à réaliser 2025 en dépenses inclus (13 223,60 €),

Les principaux points du budget primitif 2026 sont les suivants :

1^{er} point : un chiffre d'affaire prévisionnel 2026 prudent, en légère progression

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2026 global de la régie s'élève à **1 575 000,00 €** dans le BP 2026 alors qu'il était estimé à 1 560 000 € dans le BP 2025, soit une prévision 2026 légèrement supérieure de 15 000,00 € aux prévisions 2025 (+0,96%).

Cette prévision prudente est le résultat des facteurs suivants :

- une **baisse anticipée du chiffre d'affaires d'exploitation** du Palais des Congrès, hors festivals : il s'élève à 1 280 000,00 € au BP 2026 contre 1 295 000 € au BP 2025 soit -15 000,00 €, -1,1 %.

En effet, même si l'exploitation du Palais des Congrès a été plutôt bonne sur les premiers mois de 2026, la régie anticipe une baisse d'activité à la suite de la crise internationale actuelle : les entreprises arbitreront à la baisse leur budget de communication, à l'instar de ce qui a été vécu lors des précédentes crises (COVID).

Dans cette perspective, la Régie a commencé à ré examiner les conditions tarifaires aux clients du secteur public : 480 000 € en BP 2026 contre 465 000 € au BP 2025 eu égard à la baisse prévisionnelle du chiffre d'affaires privé, à savoir 800 000,00 € en BP 2026 contre 830 000 € au BP 2025.

- une forte **hausse anticipée au titre du chiffre d'affaires du Winter Jazz 2026**: le chiffre d'affaires prévisionnel 2026 a été estimé à 185 000 € dans le BP 2026, soit 45 000 € de plus que le chiffre d'affaires prévisionnel 2025, 140 000 €.
Ce chiffre d'affaires est quasiment connu au moment du vote du BP 2026 et traduit l'attrait de ce festival pour le public.
Ce chiffre d'affaires permet de couvrir plus de 54% des dépenses directes du festival.
- une **baisse anticipée du chiffre d'affaires du festival des Pianos Folies 2026** : 80 000 € prévus en BP 2026 contre 95 000 € au BP 2025.
Avec cette anticipation à la baisse, le chiffre d'affaires du festival est ramené à un niveau légèrement inférieur à celui réalisé en 2025.

Ce chiffre d'affaires ne représente que 34,7% des dépenses directes prévisionnelles 2026 du festival.

- une **stabilité du chiffre d'affaires prévisionnel 2026 des « Mercredis Jazz »** à 30 000,00 €, à un niveau identique à celui du BP 2025. Ce chiffre d'affaires permet de couvrir 62,8% des dépenses directes prévisionnelles 2026 du festival.

2^{ème} point : une contribution Ville pour compensation des contraintes de service public

Face à l'engouement du public pour les festivals organisés par la régie, notamment pour le Winter Jazz, et la hausse de leur budget global prévisionnel 2026, une hausse de la contribution de la Ville du Touquet-Paris-Plage à leur production, a été anticipée à hauteur de 238 326 € en BP 2026 alors que cette contribution avait été inscrite à 184 000 € en BP 2025.

Le versement de cette contribution a pour objet de compenser les contraintes de services publics imposées à la Régie Autonome du Palais des Congrès dans la cadre de l'organisation de ces trois festivals mais non d'attribuer une subvention d'équilibre à la régie.

Rappelons qu'au BP 2023, la Ville du Touquet-Paris-Plage avait prévu une subvention à la régie Touquet & Co, organisateur précédent de ces événements, d'environ 220 000 €. Au BP 2025, cette contribution s'élevait à 264 000 €.

L'attribution de ces trois événements à la Régie Autonome du Palais des Congrès permet une synergie dans l'organisation des spectacles et donc une inscription de 238 326 €.

Par ailleurs et surtout, la Ville du Touquet-Paris-Plage ne verse aucune subvention d'équilibre pour la quatrième année consécutive à la Régie Autonome du Palais des Congrès.

Précisons que des financements externes de la part des différentes collectivités ont également été inscrits à hauteur de 77 000,00 € contre 105 500 € au BP 2025.

Eu égard aux équilibres budgétaires ardues auxquels sont confrontées ces collectivités, une estimation prudente s'impose.

C'est ainsi que les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 890 326 € au BP 2026 (hors excédent de fonctionnement reporté) contre 1 854 500 € au BP 2025, soit +35 826 € (+1,93%).

3^{ème} point : des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées

Le montant global des dépenses de fonctionnement évolue dans de moindre proportion : 1 866 946,27 € en BP 2026 contre 1 852 654,89 € au BP 2025, soit + 14 291,38 € (+ 0,77 %).

Le principal poste de dépenses de fonctionnement de la régie, **la masse salariale prévisionnelle 2026** est estimée en BP 2026 à 967 343 € contre 1 007 418 € au BP 2025, soit une baisse de 40 075,00 € **(-3,98%)**

Cette baisse anticipée est essentiellement due au remplacement d'un seul départ en retraite sur les deux prévus en 2026.

En contrepartie, les **dépenses externes** prévisionnelles 2026 ont été budgétées à hauteur de 870 221,27 € au BP 2026 contre 827 178,89 € au BP 2025, soit +43 042,38 € **(+ 5,2%)**

Cette augmentation est toutefois la combinaison :

- d'une baisse des **dépenses de fonctionnement afférentes à l'exploitation du Palais des Congrès**: 282 621,27 € au BP 2026 contre 375 178,89 € en BP 2025, soit - 92 557,62 € (- 24,67%) à la suite de fortes économies d'échelle générées, de l'optimisation des achats de la régie qui participe désormais aux groupements de commandes avec la Ville et les régies/budgets annexes.
- D'une augmentation des **dépenses de fonctionnement relatives aux deux principaux festivals** à la suite :
 - du développement du Winter Jazz (326 300,00 € prévus en BP 2026 contre 250 000,00 € en BP 2025, soit + 76 300 € (+ 30,5%) mais en mettre en perspective avec l'augmentation prévisionnelle des recettes globales de 36%,
 - de l'augmentation des dépenses de production du festival des Pianos Folies, à savoir 213 500,00 € prévus en BP 2026 contre 156 000,00 € en BP 2025, soit + 57 500 € (+ 36,9%) à la suite de l'allongement de la durée de cette 18^{ème} édition qui devrait désormais se dérouler sur 9 jours.

4^{ème} point : un résultat de clôture de fonctionnement à l'équilibre

Pour la quatrième année consécutive, en 2026, la Régie Autonome du Palais des Congrès **assure son équilibre global de fonctionnement prévisionnel**, sans versement de subvention d'équilibre de la part de la Ville.

Bien évidemment, **l'équilibre sera une priorité pour 2026** avec deux axes de réflexion à engager :

- l'exploitation générale du Palais des Congrès et **sa politique tarifaire** clients privés/ clients publics,
- la production **des 3 festivals** qui présentent des modèles économiques très différents.

5^{ème} point : des investissements d'amélioration scénique et d'exploitation

Les **investissements** prévisionnels 2026 figurent au BP pour **32 358,72 €**, soit un montant inférieur à celui porté au BP 2025 (44 326,07 €).

Ils concernent essentiellement l'acquisition de matériel scénique pour la régie (15 000 € de matériel son et lumière, 5 000 € de mobilier de scène), de matériel informatique et de matériel de bureau à hauteur de 12 358,72 €.

En sus de ces investissements prévisionnels 2026, des **restes à réaliser 2025** ont été réintégrés à hauteur de **13 223,60 €** (boîtiers électriques, matériels informatiques et de téléphonie).

Ce programme est financé par les amortissements 2026 (23 400,00 €) et l'excédent d'investissement reporté au 31 décembre 2025 (+22 182,32 €).

En conclusion, les prévisions budgétaires 2026 sont prudentes mais confortent les résultats enregistrés depuis 2022.

Il reste à la Régie Autonome du Palais de mener les deux axes de réflexion précités, à savoir sa politique tarifaire et les modalités de production des 3 festivals aux modèles économiques différents.
